

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU GUILLESTROIS

**Etude sur l'amélioration des stationnements extérieurs et
accès à la place forte de Mont-Dauphin**
candidate au patrimoine mondial de l'UNESCO



Photo : Aéro club de Saint-Crépin

Cahier des charges

Avril 2008

SOMMAIRE

1. OBJET DE L'ETUDE	3
1.1. Objet de la consultation.....	3
1.2. Contexte général	3
2. CONTENU DE L'ETUDE.....	3
2.1. Cadrage de l'étude	3
2.1.1. Problématique et enjeux	3
2.1.2. Contexte local	4
2.1.3. Les objectifs de l'étude	5
2.1.4. Le périmètre de l'étude.....	5
2.1.5. Les études existantes et les documents disponibles sur le territoire	6
Etudes existantes	6
Documentation historique, disponible à la Communauté de communes du Guillestrois.....	6
2.1.6. Les autres démarches en cours ou en projet	7
2.1.7. L'organisation de la maîtrise d'ouvrage	7
2.2. Contenu de la mission	7
2.2.1. Phasage.....	7
2.2.2. Modalités de réalisation de l'étude	8
2.2.3. Présentation de l'offre par le bureau d'études	8
2.2.4. Suivi de l'exécution de la mission	9
2.2.5. Utilisation des résultats de la mission.....	9
2.2.6. Règlement de la mission.....	9
☐ Acomptes.....	9
☐ Factures	10
☐ Transmission des offres.....	10
☐ Renseignements	10
3. ANNEXES	11
1.3. Etude urbanistique de la place forte de Mont-Dauphin, candidate au patrimoine mondial de l'Unesco, Commune de Mont-Dauphin, Projet de cahier des charges, avril 2008.....	11

1. OBJET DE L'ETUDE

1.1. Objet de la consultation

La présente consultation est lancée en procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics et a pour objet l'étude de l'amélioration des stationnements extérieurs et accès à la place forte de Mont-Dauphin, candidate au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La communauté de communes du Guillestrois souhaite réaliser cette étude de cadrage afin de renforcer les liens entre la place forte de Mont-Dauphin et le Guillestrois et engager une mise en valeur du site patrimonial intégrée aux politiques de développement local.

1.2. Contexte général

Mont-Dauphin est situé au carrefour des vallées du Guil et de la Durance, à proximité de la RN94, axe routier majeur du département des Hautes-Alpes et de la gare SNCF de Montdauphin-Guillestre.

La place forte appartient au projet d'inscription de l'œuvre de Vauban sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, pour lequel 13 autres sites participent au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban (RSMV), candidat officiel de l'Etat français pour la session de 2008 (2 au 10 juillet). La région PACA compte deux sites majeurs : Mont-Dauphin et Briançon, tous deux dans le département des Hautes-Alpes.

Région et Département ont officialisé le principe de leur soutien financier au projet de candidature des sites en avril 2007.

Pour Mont-Dauphin, la commune, initiatrice de la démarche, travaille en étroite collaboration avec le ministère de la Culture et de la Communication (Direction Régionale des Affaires Culturelles -DRAC- PACA et Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine -SDAP- Hautes-Alpes) et le Centre des monuments nationaux, qui gère et anime les propriétés du ministère de la Culture sur le site.

En partenariat avec ces acteurs centraux, et en lien direct avec le Réseau des sites majeurs de Vauban, la communauté de communes du Guillestrois (CCG) assume depuis avril 2007 la rédaction du plan de gestion, de conservation et de développement durable du site et organise sa traduction en actions au niveau intercommunal.

Ce positionnement permet d'accompagner la commune de Mont-Dauphin, commune la plus exiguë de la Région PACA, dans sa démarche. Il est aussi le fruit d'une collaboration traditionnelle entre la commune et l'intercommunalité, qui avait déjà assisté la ville dans les grands projets de réhabilitation des années 1980. Enfin, il montre la volonté partagée d'intégrer le site patrimonial de Mont-Dauphin aux politiques de développement local définies au niveau intercommunal.

2. CONTENU DE L'ETUDE

2.1. Cadrage de l'étude

2.1.1. Problématique et enjeux

Un écrin pour un site majeur

Une des exigences de l'Unesco envers les sites candidats et inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco est la création d'une zone d'influence entourant le site. On peut parler ici d'écrin autour du bijou. La zone d'influence représente le premier contact entre le visiteur et le monument.

Ce phénomène est particulièrement important pour Mont-Dauphin, et de nombreux sites Vauban, car, par définition, les fortifications sont basses et donc moins visibles de loin, contrairement aux châteaux forts et leurs hautes murailles. Par ailleurs, elles sont souvent construites sur des sites stratégiques dominants

(promontoires rocheux notamment comme ici) qui représentent aussi de forts repères paysagers. Ici, le site naturel attire l'œil du visiteur. L'approche sensible est ainsi décisive et les aménagements de cette zone d'influence doivent être pensés en conséquence.

L'intégration du patrimoine aux politiques de développement local : nouvelles attentes, nouveaux enjeux

La mise en valeur du patrimoine est de plus en plus pensée comme un outil de développement local et son intégration aux politiques territoriales est aujourd'hui largement encouragée, au niveau national et international. Cette nouvelle approche se traduit notamment par l'attention particulière qui doit être portée aux zones d'influence. L'enjeu est d'engager de véritables projets de territoire autour des sites patrimoniaux.

La mise en valeur du patrimoine représente un outil de diversification de l'offre touristique et culturelle considérable. Elle permet également de valoriser l'image du territoire dans son ensemble. Plus particulièrement, l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, distinction suprême en ce qui concerne le patrimoine, apporte une reconnaissance internationale représentant un atout décisif pour le développement des territoires.

Concertée et maîtrisée, elle doit par ailleurs permettre une appropriation de la population locale renforçant le sentiment identitaire d'appartenance à un territoire commun chargé d'histoire et tourné vers l'avenir, tout en améliorant le cadre de vie des résidents.

Dans ce cadre, une première étape indispensable est l'amélioration des accès au site, et nécessite une réflexion globale sur les modes de liaison (routière, pédestre, autre...), les tracés, le dimensionnement et l'intégration paysagère des accès et stationnements, en fonction de l'étude des flux touristiques, des attentes des gestionnaires et de la population touristique et locale, de la mise en valeur du site et de ses spécificités.

2.1.2. Contexte local

La place forte : un monument d'Etat, une commune volontariste

Depuis les années 1980, une grande partie de la place forte qui appartenait depuis l'origine à l'Armée a été transférée au ministère de la Culture et de la Communication. Il s'agit notamment de la quasi totalité des fortifications et des bâtiments militaires (hormis le cavalier 104, les casernes Campana, Binot et des Gardes mobiles, le corps de garde Sud et le pas de tir). Ces propriétés sont gérées et animées par le Centre des monuments nationaux (CMN), établissement public à caractère administratif (EPCA) sous tutelle de la Direction de l'architecture et du patrimoine. Cet organisme gère plus d'une centaine de monuments en France. Mont-Dauphin est le seul ensemble de Vauban géré par le CMN.

Cette prise en charge de la mise en valeur de la place forte par l'Etat est accompagnée d'une démarche volontariste de la commune, qui est à l'initiative du projet de candidature. La commune participe, à la mesure de ses moyens, et avec l'aide de différents partenaires institutionnels comme notamment la Région PACA et le Conseil Général des Hautes-Alpes, à l'animation du site et à la restauration et la réutilisation des bâtiments communaux et des espaces publics. Une étude urbanistique concernant l'ensemble de la commune est lancée parallèlement à la présente étude (cahier des charges en annexe). Elle est portée par la commune de Mont-Dauphin.

La zone d'influence : une idée nouvelle, des actions innovantes en perspective

A ce jour, si la renaissance de la place forte est engagée depuis une vingtaine d'années, grâce aux actions de restauration, de réutilisation et d'animation portées par le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère de la Défense, le CMN et la commune, peu d'actions ont en revanche été engagées pour la mise en valeur des abords du site et de ses accès. On peut cependant noter les importantes actions de débroussaillage engagées par Natura 2000 sur le socle rocheux et l'entretien d'un sentier pédestre dit « des Marmottes » reliant le « site des Marmottes » à la place forte.

Intégrer le site à son territoire représente donc aujourd'hui un enjeu nouveau, à la mesure de la candidature de Mont-Dauphin au patrimoine mondial de l'Unesco. Cette prestigieuse candidature est une opportunité majeure pour ce type de projet, grâce à la mobilisation des acteurs et l'identification explicite des aménagements nécessaires dans le plan de gestion, de conservation et de développement durable du site. Le niveau intercommunal paraît le plus adapté à l'ensemble des maires et au conseil communautaire, pour mener à bien les réflexions préliminaires sur ce sujet et une partie des actions qui en découleront.

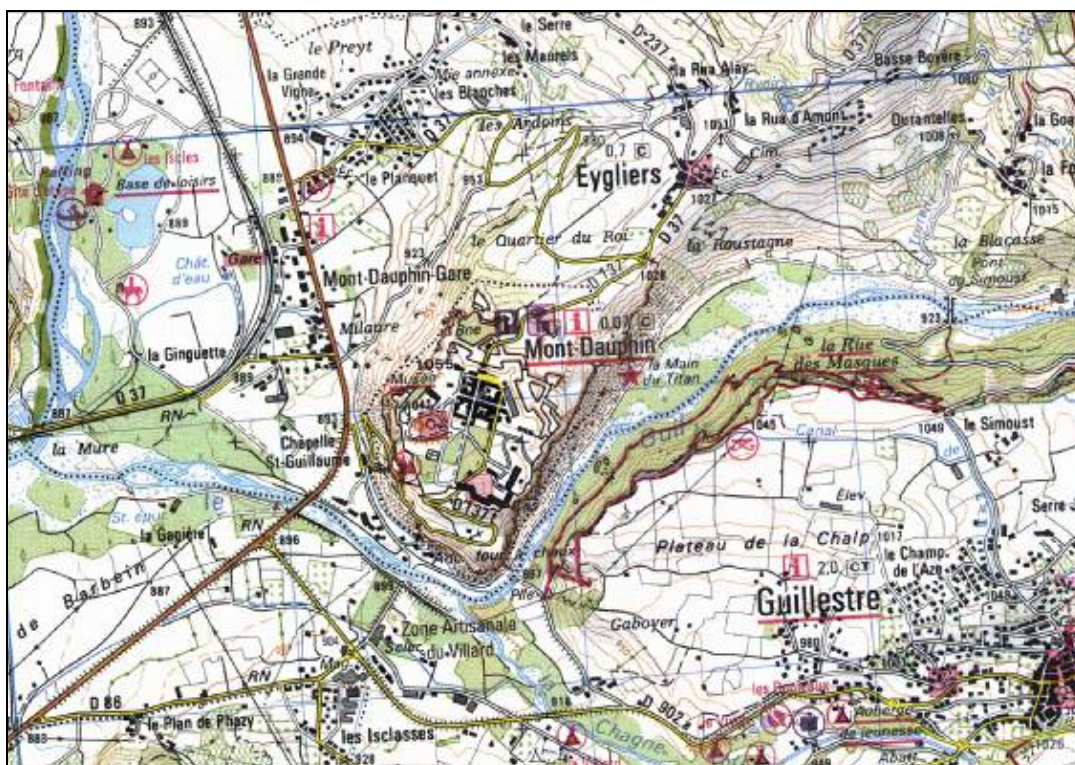
2.1.3. Les objectifs de l'étude

Dans ce cadre général et ce contexte local particulièrement propices, plusieurs objectifs sont fixés pour cette étude :

- **Améliorer** la lisibilité de l'accès au monument
- **Renforcer** la qualité de l'accueil par des infrastructures dimensionnées
- **Développer** une approche intégrée des accès au site de Mont-Dauphin
- **Valoriser** le patrimoine historique et naturel dans une approche de développement durable, en renforçant le rôle des abords, qui constituent une première lecture du site et du patrimoine naturel du Guillestrois.
- **Préparer** la réalisation des infrastructures liées aux déplacements et aux accès par les différents maîtres d'ouvrage.

2.1.4. Le périmètre de l'étude

Carrefour du Guil et de la Durance, intégrant une partie de la commune d'Eygliers, les connexions de la RN 94 avec la D 902a en direction de Guillestre et avec les D137 et D137t en direction de Mont-Dauphin.



Fond : PCI 2007 - DGI
 Orthophoto IGN 2004
 Reproduction interdite - Tous droits réservés
 © Secteur géomatique mutualisé CCG-CCEQ-CCPE
 Communauté de communes du Guillestrois - 2008



2.1.5. Les études existantes et les documents disponibles sur le territoire

Etudes existantes

Titre	maître d'ouvrage - maître d'oeuvre	date	Lieu(x) de conservation
Plan de gestion, de conservation et de développement durable	Réseau des sites majeurs de Vauban, Plan de gestion rédigé par la communauté de communes du Guillestrois en collaboration avec la commune de Mont-Dauphin, le Conseil Général des Hautes-Alpes et la Région PACA, le Centre des monuments nationaux, l'IGESA, le SDAP Hautes-Alpes et la DRAC PACA.	Juillet 2007	Commune de Mont-Dauphin Communauté de communes du Guillestrois
Mise en lumière des fortifications du fort de Mont-Dauphin, Demande de subvention sur la DGE 2007	Maître d'ouvrage : Syndicat intercommunal d'électrification du Guillestrois (SIEG) Maître d'œuvre : MG Concept Ingénierie - Embrun	18-janv-07	Mairie de Mont-Dauphin Communauté de communes du Guillestrois
Etude sur le glacis, parcours botanique, mise en valeur des espaces publics	Maître d'ouvrage : commune de Mont-Dauphin Cécile Rouzet Paysagiste - GAP	oct-03	Mairie de Mont-Dauphin
Etude de mise en valeur paysagère du Guillestrois depuis la RN 94 et la RD 902a	Parc naturel régional du Queyras Bureau d'études Sylvie Lalot, ingénieur ENITHP - paysagiste DPLG - Puyricard	nov-01	Mairie de Mont-Dauphin Communauté de communes du Guillestrois version numérique
Présentation du projet de création d'un circuit de découverte	Delphine RENAULT, chargée de mission paysage pour le Parc naturel Régional du Queyras et le SIVOM de Guillestre	mai-98	Mairie de Mont-Dauphin
Le végétal et la mise en valeur touristique du site	maître d'ouvrage DRAC A & E, Architecture et Environnement, Architectes urbanistes - Embrun	1988	Mairie de Mont-Dauphin

Documentation historique, disponible à la Communauté de communes du Guillestrois.

BORNECQUE Robert, avec la participation d'Anne-Gabrielle COURT, *Mont-Dauphin, place forte de Vauban*, Paris, Editions du Patrimoine « Itinéraires », 2007.

FAUCHERRE Nicolas, *La place forte de Mont-Dauphin*, Paris, Actes Sud / Coté de l'Architecture et du Patrimoine, 2007.

GOLAZ André et Odette, *Notice historique et descriptive sur Mont-Dauphin (Hautes-Alpes)*, Gap, Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 1966, 1975 et 1981

Etude universitaire :

COURT Anne-Gabrielle, *La place forte de Mont-Dauphin ou l'invention d'un monument*, mémoire de master 1 sous la direction de Claude Jasmin, maître de conférences, Aix-en-Provence, Université de Provence U1, département d'Histoire de l'Art et Archéologie, septembre 2005.

2.1.6. Les autres démarches en cours ou en projet

Les propositions de cette étude devront prendre en compte le diagnostic fonctionnel de Mont-Dauphin établi dans le cadre d'une étude urbanistique réalisée en parallèle sur la commune de Mont-Dauphin (cahier des charges en annexe).

Cette autre étude a pour vocation d'étudier les déplacements, le fonctionnement et les aménagements (circulation, signalétique, stationnements...) internes à la place forte.

La présence étude exclut donc les déplacements à l'intérieur de la place forte mais doit prendre en compte les flux entrants et sortants.

2.1.7. L'organisation de la maîtrise d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est la Communauté de communes du Guillestrois dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la place forte de Mont-Dauphin.

Cette étude sera suivie par un comité de pilotage composé de représentants des collectivités et organismes suivants (par ordre alphabétique) :

Centre des monuments nationaux

Communauté de communes du Guillestrois

Commune de Mont-Dauphin

Conseil Général des Hautes-Alpes

Conservation Régionale des Monuments Historiques PACA

Région PACA

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Alpes

2.2. Contenu de la mission

2.2.1. Phasage

Phase 1 : Diagnostic des accès, flux et stationnements

- Etudier les différents modes de déplacement pour accéder à la place forte et leurs itinéraires
- Identifier les axes et pôles générateurs de déplacement à destination de la place forte
- Quantifier les flux par mode de déplacement
- Etudier le stationnement existant, aménagé ou non
- Etablir une prospective sur les évolutions possibles

Phase 2 : Elaboration d'un schéma d'accès à la place forte

- Proposer différentes solutions de transport en évaluant leurs impacts sur les flux, le stationnement, l'environnement, le coût...
- Réaliser un schéma d'accès tenant compte de tous les modes de déplacement, en privilégiant une approche intégrée.

Nota :

- L'itinéraire gare - « site des Marmottes » - place forte fera l'objet d'une étude spécifique permettant une première approche – historique, patrimoniale, naturelle - de la place forte (sentier de découverte, d'interprétation...).

- Un travail particulier devra être réalisé concernant l'accès routier principal (route départementale D 137).

Phase 3 : Programme d'actions

- Description des aménagements et infrastructures liées à réaliser, en tenant particulièrement compte de la saisonnalité et de la fréquence d'utilisation
- Elaboration et description d'un plan de signalétique et d'accueil
- Etudier les actions proposées pour permettre la mise en œuvre du projet et sa planification dans le temps : modalités techniques, montage institutionnel, évaluation financière

2.2.2. Modalités de réalisation de l'étude

Après chaque phase décrite, le bureau d'études s'engage à organiser au moins une réunion de restitution sur le territoire avec le comité de pilotage et à fournir un rapport intermédiaire et les documents graphiques correspondants.

La phase 2 fera l'objet d'une réunion supplémentaire, avant la réalisation du schéma.

A chaque réunion, le comité de pilotage validera le contenu et les orientations de la phase suivante.

La responsabilité de la mobilisation et de la convocation du comité de pilotage est à la charge du maître d'ouvrage.

La restitution finale fera la synthèse de l'ensemble des phases.

- Documents à fournir :

- Au terme de chaque phase d'étude
 - Rapport et documents graphiques en 2 exemplaires papier et un support numérique.
- Au terme de l'étude
 - Rapport final et documents graphiques en 2 exemplaires papier et un support numérique
 - Un rendu numérique dans un format standard de toutes les données collectées lors de l'étude. Les formats utilisés devront permettre leur réutilisation

- Délais :

Le bureau d'études s'engage à réaliser l'étude dans un délai de six mois, à compter de la notification du marché.

2.2.3. Présentation de l'offre par le bureau d'études

- Le contenu de la prestation

Le bureau d'études devra fournir en appui de son offre :

- Le cahier des charges approuvé, l'acte d'engagement complété et le CCAP signé
- Une note méthodologique décrivant ses prestations. Cette note devra préciser les modalités d'intervention et un calendrier prévisionnel par phase
- Ses références en matière d'études comparables et celles des intervenants prévus pour l'étude
- Un devis estimatif détaillé par phase et par intervenant

- Critères de sélection des offres

Les critères suivants seront appliqués pour l'évaluation des réponses :

- Valeur technique de l'offre : 50 %
 - Pertinence de la méthodologie proposée
 - Pôle de compétence constitué (composition, compétence et références de l'équipe)
 - Adaptation de l'offre au projet du maître d'ouvrage
- Le prix des prestations : 40%
- Délais : 10%

Le maître d'ouvrage, après analyse des offres, établira un classement provisoire en fonction des critères ci-dessus. Il auditionnera ensuite au maximum les cinq premiers bureaux d'études de ce classement provisoire. A l'issue de cette audition, il établira le classement définitif.

2.2.4. Suivi de l'exécution de la mission

La communauté de communes du Guillestrois est Maître d'ouvrage de l'étude et suivra à ce titre l'exécution de l'étude.

Le prestataire lui remettra toutes les pièces justifiant l'état d'avancement de l'étude ainsi que tous les documents permettant le règlement des acomptes et solde. Il certifiera le service fait.

Dans l'hypothèse où le titulaire du marché serait un groupement, celui-ci devra être solidaire et le Maître d'ouvrage n'aurait d'autre interlocuteur que le chef de projet, mandataire unique du groupement pour toute la durée de la mission.

2.2.5. Utilisation des résultats de la mission

Les résultats de l'étude et tous les documents produits en application de la présente commande sont la propriété exclusive du maître d'ouvrage qui s'en réserve la libre utilisation.

Conformément aux dispositions de l'option A du CCAG/PI, le titulaire ne peut communiquer les résultats des prestations à des tiers, à titre gratuit ou onéreux, qu'avec l'autorisation du maître d'ouvrage, la Communauté de Communes du Guillestrois.

Les personnels chargés de l'exécution de la prestation sont tenus au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements et documents qu'ils pourront recueillir au cours de ces prestations. Cette obligation s'applique également au contenu de l'étude et d'une façon générale à l'ensemble de la prestation.

2.2.6. Règlement de la mission

☐ Acomptes

Les prestations seront réglées sur présentation de factures sous forme de demandes d'acomptes, présentées, au fur et à mesure de l'avancement de la mission, conformément à l'acte d'engagement.

Ces acomptes sont fixés sur la base des 3 phases du marché et se répartissent comme suit :

1. Acompte n° 1 - phase 1 : 30% de la totalité de la prestation à production du rapport intermédiaire.
2. Acompte n°2 - phase 2 : 30% de la totalité de la prestation à production du rapport intermédiaire.
3. Solde - phase 3 : après rendu du rapport définitif et la restitution finale.

□ Factures

Les factures seront adressées à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Guillestrois
Tour François Bénard – BP 12
05600 GUILLESTRE

□ Transmission des offres

Ce cahier des charges présente un cadre général de l'étude à respecter impérativement. Il est néanmoins susceptible d'être enrichi par toute suggestion jugée utile par le candidat.

La date ultime de réponse à l'Avis d'appel public à la concurrence est fixée au : vendredi 30 mai 2008, 12h.

L'offre devra être adressée sous simple enveloppe à :

M. Le Président
Communauté de Communes du Guillestrois
(Etude sur l'amélioration des stationnements extérieurs et accès à la place forte de Mont-Dauphin)
Tour François Bénard – BP 12
05600 GUILLESTRE

□ Renseignements

Pour tous renseignements techniques complémentaires, contacter :

Anne-Gabrielle COURT
Communauté de communes du Guillestrois
Tour François Bénard
05600 GUILLESTRE
Tél : 06.28.42.67.77
Courriel : vauban@guillestrois.com

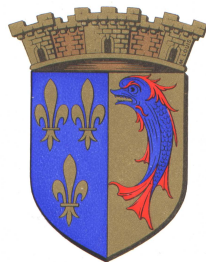
A, le

Le maître d'ouvrage (cachet et signature)

Le prestataire (cachet et signature)

3. ANNEXES

- 1.3. Etude urbanistique de la place forte de Mont-Dauphin, candidate au patrimoine mondial de l'Unesco, Commune de Mont-Dauphin, Projet de cahier des charges, avril 2008



Etude urbanistique de la place forte de Mont-Dauphin candidate au patrimoine mondial de l'UNESCO



Projet de cahier des charges

Avril 2008

SOMMAIRE

1. OBJET DE L'ETUDE	3
1.1. Objet de la consultation	3
1.2. Contexte général	3
2. CONTENU DE L'ETUDE	3
2.1. Cadrage de l'étude	3
2.1.1. Problématique et enjeux	3
2.1.2. Contexte local	4
2.1.3. Les objectifs de l'étude	4
2.1.4. Le périmètre de l'étude	5
2.1.5. Les études existantes et les documents disponibles	5
Etudes existantes (ordre chronologique décroissant)	5
2.1.6. Les autres démarches en cours ou en projet	6
2.1.7. L'organisation de la maîtrise d'ouvrage	6
2.2. Contenu de la mission	7
2.2.1. Phasage	7
2.2.2. Modalités de réalisation de l'étude	8
2.2.3. Présentation de l'offre par le bureau d'études	9
2.2.4. Suivi de l'exécution de la mission	9
2.2.5. Utilisation des résultats de la mission	9
2.2.6. Règlement de la mission	10
2.2.6.1. Acomptes	10
2.2.6.2. Factures	10
2.2.7. Transmission des offres	10
2.2.8. Renseignements	10
3. ANNEXES	12
3.1. Plan de Mont-Dauphin	12
3.2. Etude d'amélioration des stationnements extérieurs et accès à la place forte de Mont-Dauphin, candidate au patrimoine mondial de l'Unesco, Communauté de communes du Guillestrois, Cahier des charges, avril 2008.	13

1. OBJET DE L'ETUDE

1.1. Objet de la consultation

La présente consultation est lancée sur la forme d'un marché en procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics et a pour objet l'étude urbanistique de la place forte de Mont-Dauphin, candidate au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La commune de Mont-Dauphin souhaite réaliser cette étude afin d'élaborer un schéma d'aménagement et de mise en valeur de la place forte.

1.2. Contexte général

Mont-Dauphin, commune la plus exiguë de la région PACA (superficie de 58 hectares), est située au carrefour des vallées du Guil et de la Durance, à proximité de la RN94, axe routier majeur du département des Hautes-Alpes, et de la gare SNCF de Montdauphin-Guillevestre.

La place forte, construite selon les plans de Vauban à partir de 1693, appartient au projet d'inscription de l'œuvre de Vauban sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, pour lequel 13 autres sites participent au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban (RSMV). Le Réseau est le candidat officiel de l'Etat français pour la session 2008 du Comité du patrimoine mondial (2 au 10 juillet). La région PACA compte deux sites majeurs : Mont-Dauphin et Briançon, tous deux dans le département des Hautes-Alpes.

Région et Département ont officialisé le principe de leur soutien financier au projet de candidature des sites en avril 2007.

A Mont-Dauphin, la commune, initiatrice de la démarche, travaille en étroite collaboration avec le ministère de la Culture et de la Communication (Direction Régionale des Affaires Culturelles -DRAC- PACA, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine -SDAP- Hautes-Alpes) et le Centre des monuments nationaux (CMN), qui gère et anime les propriétés du ministère de la Culture sur le site. Un partenariat est également engagé avec le ministère de la Défense et la démarche communale est activement soutenue au niveau intercommunal par la Communauté de communes du Guillestrois (CCG).

Ces différents partenariats locaux et nationaux ont permis la rédaction d'un plan de gestion, de conservation et de développement durable du site, document de référence évolutif qui fixe les grandes orientations et actions à mener à court, moyen et long terme.

2. CONTENU DE L'ETUDE

2.1. Cadrage de l'étude

2.1.1. Problématique et enjeux

L'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, distinction suprême en ce qui concerne le patrimoine, apporte une reconnaissance internationale représentant un atout décisif pour le développement des biens inscrits, et au-delà, des territoires auxquels ils appartiennent.

L'enjeu est d'autant plus déterminant ici que les limites du bien proposé à l'inscription correspondent aux limites extérieures de la commune de Mont-Dauphin.

Toutes les réflexions et aménagements concernant le site doivent ainsi particulièrement tenir compte de la mise en valeur du patrimoine et de l'environnement naturel, de l'accueil des visiteurs, dont le nombre est

amené à augmenter ; mais aussi de l'amélioration du cadre de vie des résidents. L'enjeu principal est ici d'éviter une muséification du village, tout en magnifiant son patrimoine exceptionnel.

Dans ce cadre, la mise en place d'une étude urbanistique concernant l'ensemble du territoire communal paraît prioritaire à la commune et à ses différents partenaires. Tenant compte des études antérieures et d'un foncier complexe, celle-ci doit aboutir à des propositions d'aménagement claires, établies en fonction des attentes des gestionnaires et de la population locale et touristique, de la mise en valeur du site et de ses spécificités.

2.1.2. Contexte local

La place forte : un monument d'Etat, une commune volontariste

Le terme de place forte désigne un ensemble fortifié intégrant éléments militaires (fortifications, bâtiments militaires) et civils (village, église). Mont-Dauphin est une des sept places fortes construites *ex nihilo* par Vauban, la seule en montagne. Eléments militaires et civils ont donc été pensés puis réalisés parallèlement. Même si la place passe en deuxième ligne dès 1713, la défense continuera d'évoluer jusqu'au XIXe siècle. Le projet civil est nettement moins abouti et la « ville » prévue par Vauban reste inachevée.

Depuis les années 1980, une grande partie de la place forte qui appartenait depuis l'origine à l'Armée a été transférée au ministère de la Culture et de la Communication et à la commune. Le ministère de la Culture possède aujourd'hui la quasi totalité des fortifications et des bâtiments militaires (hormis le « cavalier 104 », les casernes Campana, Binot et des Gardes mobiles, le corps de garde Sud et le pas de tir). Ces propriétés sont gérées et animées par le Centre des monuments nationaux (CMN), établissement public à caractère administratif (EPCA). Cet organisme gère plus d'une centaine de monuments en France, Mont-Dauphin étant le seul ensemble de Vauban concerné. Un programme de restauration exceptionnel a été engagé par la DRAC PACA depuis les années 1980 et se poursuit aujourd'hui. Ce programme est mis en œuvre par l'Architecte en chef des monuments historiques. L'entretien est assuré par le SDAP Hautes-Alpes, sous la direction de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le ministère de la Défense a conservé la propriété de la caserne Binot et de la caserne dite des Gardes mobiles. Ces casernes sont réutilisées en centres de vacances et gérées par l'Institution de Gestion Sociale des Armées (IGESA).

Cette prise en charge par l'Etat est accompagnée d'une démarche volontariste de la commune, qui est à l'initiative du projet de candidature au patrimoine mondial.

D'importantes réflexions ont été récemment menées sur différents éléments de la place forte. La commune a déjà engagé, avec l'aide financière et technique de différents partenaires institutionnels comme notamment le Conseil Général des Hautes-Alpes, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la DRAC et le SDAP, la restauration et la réutilisation des bâtiments communaux ainsi que la réfection et l'aménagement des espaces publics. Elle porte aujourd'hui, toujours en étroite partenariat avec le ministère de la Culture et de la Communication, le CMN, la Région, le Conseil Général et la Communauté de communes du Guillestrois, cette réflexion d'ensemble décisive.

Cette prestigieuse candidature au patrimoine mondial est une opportunité majeure pour ce type de projet, grâce à la mobilisation des acteurs et l'identification explicite des aménagements nécessaires dans le plan de gestion, de conservation et de développement durable du site.

2.1.3. Les objectifs de l'étude

Dans ce cadre général et ce contexte local particulièrement propices, plusieurs objectifs sont fixés pour cette étude :

- **Analyser** le fonctionnement urbain actuel (bâti, espaces publics, déplacements internes, stationnement, etc.)

- **Etudier** des itinéraires thématiques de visites de la place forte (historique, lecture de paysage, tracé végétation, etc.)
- **Proposer** un plan d'aménagement dans une démarche de développement durable

Ces propositions devront tenir compte d'études antérieures listées ci-après.

- **Valoriser** le patrimoine historique et naturel dans une approche de développement durable.
- **Préparer** la réalisation des infrastructures liées aux propositions par les différents maîtres d'ouvrage.

2.1.4. Le périmètre de l'étude

La commune de Mont-Dauphin. Voir carte en annexe

2.1.5. Les études existantes et les documents disponibles

Etudes existantes (ordre chronologique décroissant)

Titre	maître d'ouvrage - maître d'oeuvre	date	Lieu(x) de conservation
Plan de gestion, de conservation et de développement durable	Réseau des sites majeurs de Vauban, Plan de gestion rédigé par la communauté de communes du Guillestrois en collaboration avec la commune de Mont-Dauphin, le Centre des monuments nationaux, l'IGESA, le Conseil Général des Hautes-Alpes, la Région PACA, la DRAC PACA et le SDAP Hautes-Alpes.	Juillet 2007	Commune de Mont-Dauphin Communauté de communes du Guillestrois
Dossier de candidature au patrimoine mondial de l'Unesco, Réseau des sites majeurs de Vauban	Réseau des sites majeurs de Vauban	Nov 2006	Communauté de communes du Guillestrois
Bastion Nord du front avancé d'Eygliers, sections B1, B2, D1, D2, D3, B1 Mise en sécurité des remparts Dossier de consultation des entreprises	DRAC PACA Michel Trubert, Architecte en chef des monuments historiques	févr-06	Mairie de Mont-Dauphin DRAC PACA
Etude / parcours botanique, mise en valeur du glaciaire et des espaces publics	Commune de Mont-Dauphin Cécile Rouzet, Paysagiste	oct-03	Mairie de Mont-Dauphin
Etude de mise en valeur paysagère du Guillestrois depuis la RN 94 et la RD 902a	Parc naturel régional du Queyras Bureau d'études Sylvie Lalot, ingénieur ENITHP - paysagiste DPLG 04 42 92 00 80 31, La Sionne, 29, chemin du Castellas 13 540 Puyricard	nov-01	Mairie de Mont-Dauphin Communauté de communes du Guillestrois version numérique
Le circuit de découverte de la place forte de Mont-Dauphin	Gaëlle Gambier, école du paysage de Versailles	août-98	Mairie de Mont-Dauphin
Présentation du projet de création d'un circuit de découverte	Parc naturel Régional du Queyras/ SIVOM de Guillestre Delphine RENAULT, chargée de mission paysage	mai-98	Mairie de Mont-Dauphin

Projet de restructuration des espaces publics de la place forte, APS	Commune de Mont-Dauphin A&E, Architecture et Environnement, Architectes urbanistes	Nov-96	Mairie de Mont-Dauphin
Le végétal et la mise en valeur touristique du site	DRAC PACA A & E, Architecture et Environnement, Architectes urbanistes	1988	Mairie de Mont-Dauphin
Réutilisation de la place forte de Mont-Dauphin	DRAC PACA Alain Tillier, ACMH	Déc-86	Mairie de Mont-Dauphin

BORNECQUE Robert, avec la participation d'Anne-Gabrielle COURT, *Mont-Dauphin, place forte de Vauban*, Paris, Editions du Patrimoine « Itinéraires », 2007.

FAUCHERRE Nicolas, *La place forte de Mont-Dauphin*, Paris, Actes Sud / Coté de l'Architecture et du Patrimoine, 2007.

GOLAZ André et Odette, *Notice historique et descriptive sur Mont-Dauphin (Hautes-Alpes)*, Gap, Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 1966, 1975 et 1981

COURT Anne-Gabrielle, *La place forte de Mont-Dauphin ou l'invention d'un monument*, mémoire de master 1 sous la direction de Claude Jasmin, maître de conférences, Aix-en-Provence, Université de Provence U1, département d'Histoire de l'Art et Archéologie, septembre 2005.

2.1.6. Les autres démarches en cours ou en projet

Les propositions de cette étude devront prendre en compte les propositions de stationnement extérieur ainsi que les flux entrants et sortants établies dans le cadre d'une étude d'amélioration des accès réalisée en parallèle par la Communauté de communes du Guillestrois (cahier des charges en annexe).

2.1.7. L'organisation de la maîtrise d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est la commune de Mont-Dauphin dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la place forte de Mont-Dauphin.

Cette étude sera suivie par un comité de pilotage composé de représentants des collectivités et organismes suivants (par ordre alphabétique) :

Centre des monuments nationaux

Communauté de communes du Guillestrois

Commune de Mont-Dauphin

Conseil Général des Hautes-Alpes

Conservation Régionale des Monuments Historiques PACA

Région PACA

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Alpes

2.2. Contenu de la mission

2.2.1. Phasage

Phase 1 : Diagnostic fonctionnel

- Etudier et analyser les différentes fonctions urbaines de la place forte (bâti, espaces publics, déplacements internes, stationnement, etc.)
- Etudier et quantifier le stationnement résidents nécessaire en tenant compte de la saisonnalité
- Etablir une prospective sur les évolutions possibles

Phase 2 : Elaboration d'un schéma d'aménagement, dans une démarche de développement durable

- Prendre en compte la vision du site depuis les balcons et les cônes de visibilité alentours.
- Préconiser un ou des itinéraires d'accès depuis les parkings extérieurs en tenant compte de tous les modes de déplacement.
- Définir des itinéraires de visites thématiques permettant de découvrir la place forte (historique, lecture de paysage, tracés végétation, l'eau, etc.)
- Proposer un plan d'aménagement
 - Plan de déplacements internes à la place forte.
 - Aménagement du cheminement depuis les parkings extérieurs
 - Stationnement des résidents (dimensionnement, localisation, aménagements)
 - Intégration paysagère du stationnement des visiteurs (en lien avec les conclusions de l'étude portant sur les accès)
 - Aménagement urbain (places, rues, espaces publics, implantation de la signalétique et du mobilier urbain, éclairage public et mise en lumière des monuments) devant tenir compte des études d'aménagements déjà existantes sur différents lieux de la place forte (voir liste ci-après) et respectant la démarche globale de développement durable.
- Proposer des aménagements pour tous les espaces publics et plus particulièrement :
 - Etudier en priorité :
 - La plantation en y intégrant entre autres une aire de jeux pour enfants
 - Le site du « pas de tir » en étudiant entre autres sa conservation partielle ou totale dans le cadre des projets de stationnement et du projet culturel.

Nota : Il sera demandé dans la phase 3, pour chacun de ces deux aménagements, un APS (APS inclus dans la présence mission, voir phase 3)

- L'aménagement du site du « Cavalier 104 » conformément au projet culturel du plan de gestion et préconiser des solutions.
- La caserne Rochambeau, sa cour et ses alentours.
- Les rues et les places de la partie urbanisée, en tenant particulièrement compte des aménagements déjà réalisés.

Phase 3 : Programme d'actions

- Description des aménagements urbains et infrastructures préconisés.

Nota : Une première tranche de stationnement est urgente pour laquelle il est demandé un APS inclus dans la présente mission. Le site du pas de tir est d'ores et déjà pressenti. La phase 2 devra tester la capacité de ce site à recevoir un stationnement pour les résidents et la phase 3 aboutir à un APS.

De même, il est demandé un APS pour l'aire de jeux pour enfants proposée dans la Plantation. Cet APS est également inclus dans la présente mission.

- Elaboration et description d'un plan de signalétique et d'accueil (Faire deux propositions)
 - Positionnement de la signalétique et du mobilier urbain
 - Circuits de découverte de la place forte.
- Etudier les actions proposées pour permettre la mise en œuvre du projet et sa planification dans le temps : modalités techniques, montage institutionnel, évaluation financière.

2.2.2. Modalités de réalisation de l'étude

Après chaque phase décrite, le bureau d'études s'engage à organiser au moins une réunion de restitution sur le territoire avec le comité de pilotage et à fournir un rapport intermédiaire et les documents graphiques correspondants.

A chaque réunion, le comité de pilotage validera le contenu et les orientations de la phase suivante.

La responsabilité de la mobilisation et de la convocation du comité de pilotage est à la charge du maître d'ouvrage.

La restitution finale fera la synthèse de l'ensemble des phases.

- Documents à fournir :

- Au terme de chaque phase d'étude
 - Rapport et documents graphiques en 2 exemplaires papier et un support numérique.
 - En sus, au terme de la phase 3, les deux APS concernant la première tranche de stationnement résidents pour l'un et l'aire de jeux pour enfants pour l'autre.
- Au terme de l'étude
 - Rapport final et documents graphiques en 2 exemplaires papier et un support numérique
 - Un rendu numérique dans un format standard de toutes les données collectées lors de l'étude. Les formats utilisés devront permettre leur réutilisation,

- Délais :

Le bureau d'études s'engage à réaliser l'étude dans un délai de six mois, à compter de la notification du marché.

2.2.3. Présentation de l'offre par le bureau d'études

- Le contenu de la prestation

Le bureau d'études devra fournir en appui de son offre :

- Le présent cahier des charges approuvé, l'acte d'engagement complété et le CCAP signé
- Une note méthodologique décrivant ses prestations. Cette note devra préciser les modalités d'intervention et un calendrier prévisionnel par phase (délais précis de réalisation par étape).
- Ses références en matière d'études comparables et celles des intervenants prévus pour l'étude. Exemple illustré d'une démarche similaire antérieurement conduite par le prestataire
- Un devis estimatif détaillé par phase et par intervenant

- Critères de sélection des offres

Les critères suivants seront appliqués pour l'évaluation des réponses :

- Valeur technique de l'offre : 50 %
 - Pertinence de la méthodologie proposée
 - Pôle de compétence constitué (composition, compétences et références de l'équipe)
 - Adaptation de l'offre au projet du maître d'ouvrage
- Le prix des prestations : 40%
- Délais : 10%

Le maître d'ouvrage, après analyse des offres, établira un classement provisoire en fonction des critères ci-dessus. Il se réserve la possibilité d'auditionner les candidats s'il le juge nécessaire, afin de mieux apprécier la méthodologie proposée, les compétences et la motivation pour la conduite de l'étude. Il auditionnera au maximum les cinq premiers bureaux d'études de ce classement provisoire. A l'issue de cette audition, une négociation pourra être engagée avec les candidats auditionnés puis le maître d'ouvrage établira le classement définitif.

2.2.4. Suivi de l'exécution de la mission

La Commune de Mont-Dauphin est Maître d'ouvrage de l'étude et suivra à ce titre l'exécution de l'étude. Elle sera assistée par la communauté de communes du Guillestrois.

Le prestataire remettra toutes les pièces justifiant l'état d'avancement de l'étude à la Commune de Mont-Dauphin ainsi que tous les documents permettant le règlement des acomptes et solde. Il certifiera le service fait.

Dans l'hypothèse où le titulaire du marché serait un groupement, celui-ci devra être solidaire et le Maître d'ouvrage n'aurait d'autre interlocuteur que le chef de projet, mandataire unique du groupement pour toute la durée de la mission.

2.2.5. Utilisation des résultats de la mission

Les résultats de l'étude et tous les documents produits en application de la présente commande sont la propriété exclusive du maître d'ouvrage qui s'en réserve la libre utilisation.

Conformément aux dispositions de l'option A du CCAG/PI, le titulaire ne peut communiquer les résultats des prestations à des tiers, à titre gratuit ou onéreux, qu'avec l'autorisation du maître d'ouvrage, la commune de Mont-Dauphin.

Les personnels chargés de l'exécution de la prestation sont tenus au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements et documents qu'ils pourront recueillir au cours de ces prestations. Cette obligation s'applique également au contenu de l'étude et d'une façon générale à l'ensemble de la prestation.

2.2.6. Règlement de la mission

2.2.6.1. Acomptes

Les prestations seront réglées par la commune de Mont-Dauphin, sur présentation de factures sous forme de demandes d'acomptes, présentées, au fur et à mesure de l'avancement de la mission, conformément à l'acte d'engagement.

Ces acomptes sont fixés sur la base des 3 phases du marché et se répartissent comme suit :

- Acompte n° 1 - phase 1 : 30% de la totalité de la prestation à production du rapport intermédiaire.
- Acompte n°2 - phase 2 : 30% de la totalité de la prestation à production du rapport intermédiaire.
- Solde - phase 3 : après rendu du rapport définitif et la restitution finale.

2.2.6.2. Factures

Les factures seront adressées à l'adresse suivante :

Commune de Mont-Dauphin
Caserne Campana
05600 MONT-DAUPHIN

2.2.7. Transmission des offres

Ce cahier des charges présente un cadre général de l'étude à respecter impérativement. Il est néanmoins susceptible d'être enrichi par toute suggestion jugée utile par le candidat.

La date ultime de réponse à l'Avis d'appel public à la concurrence est fixée au vendredi 30 mai 2008, 12h.
L'offre devra être adressée à :

M. Le Maire
Commune de Mont-Dauphin
(Etude urbanistique de la place forte de Mont-Dauphin)
Caserne Campana
05600 MONT-DAUPHIN

2.2.8. Renseignements

Pour tous renseignements techniques complémentaires, contacter :

Commune de Mont-Dauphin
Caserne Campana

05600 MONT-DAUPHIN

Tél : 04.92.45.18.34

Fax : 04.92.45.35.84

Courriel : mairie.montdauphin@wanadoo.fr

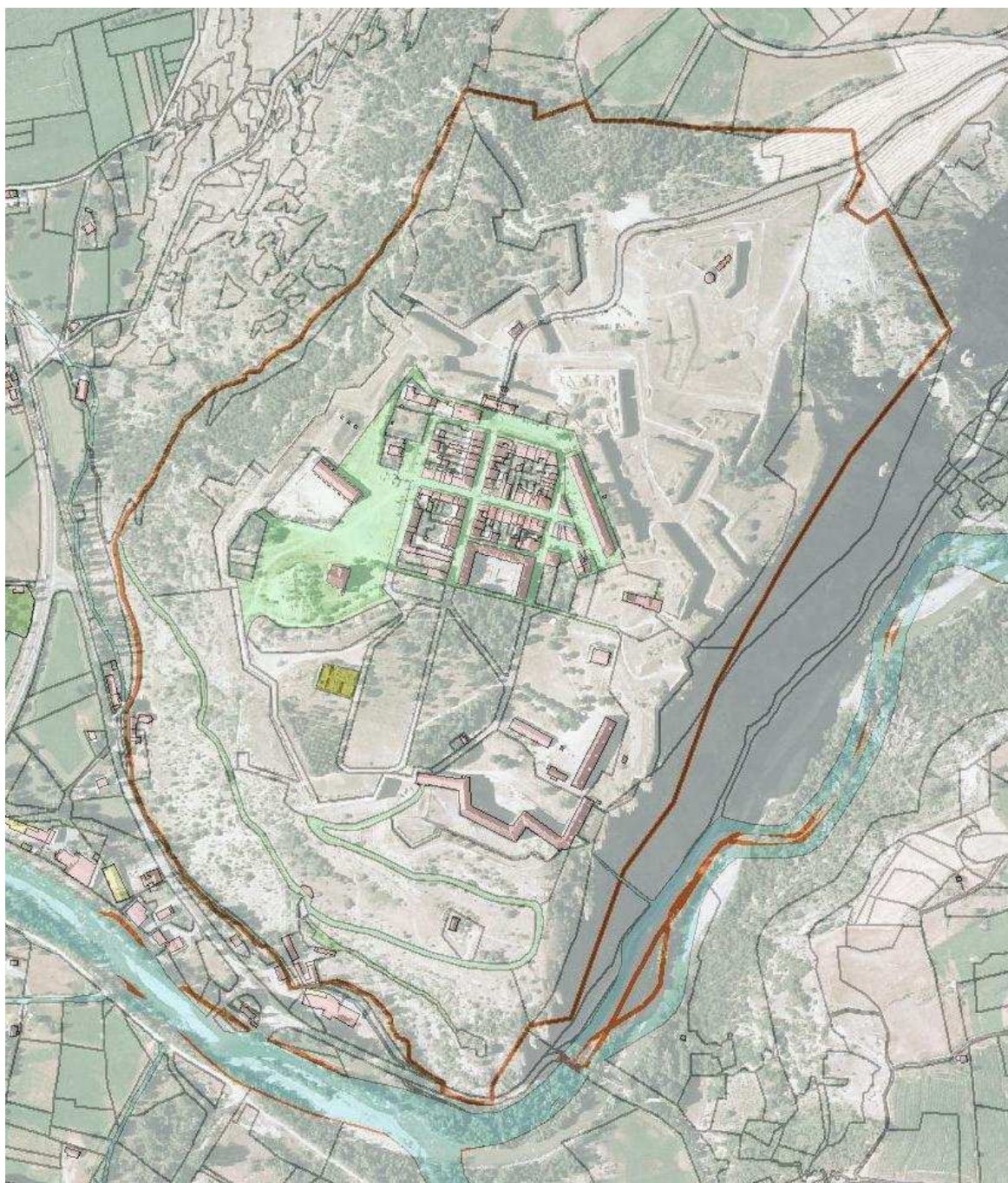
A, le

Le maître d'ouvrage (cachet et signature)

Le prestataire (cachet et signature)

3. ANNEXES

3.1. Plan de Mont-Dauphin



Fond : PCI 2007 - DGI
Orthophoto IGN 2004
Reproduction interdite - Tous droits réservés
© Secteur géomatique mutualisé CCG-CCEQ-CCPE
Communauté de communes du Guillestrois - 2008



Les limites de la commune sont figurées par un trait rouge

- 3.2. Etude d'amélioration des stationnements extérieurs et accès à la place forte de Mont-Dauphin, candidate au patrimoine mondial de l'Unesco, Communauté de communes du Guillestrois, Cahier des charges, avril 2008.